

Je présente cette motion d'ordre, afin de savoir si la discussion à cette étape ne devrait pas se rapporter exclusivement à l'amendement et au sous-amendement.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, l'honorable député semble avoir oublié qu'en ce moment nous parlons de l'amendement modifié par le sous-amendement. Ce n'est pas une question de choix; nous discutons l'amendement modifié par le sous-amendement.

M. Knowles: Il n'a pas encore été modifié.

M. Drew: La Chambre est saisie du sous-amendement qui propose que le projet de loi ne soit pas examiné maintenant. Je signale que c'est précisément la proposition qu'a formulée le chef de la C.C.F. Il est ensuite question, dans le sous-amendement, de l'opportunité d'instituer une commission du commerce équitable. Dans cette étude, il me semble évident qu'on devrait aborder tout le domaine visé par le présent bill, si nous voulons savoir jusqu'à quel point il est souhaitable d'étudier l'avantage de créer une commission du commerce équitable et jusqu'à quel point il est également souhaitable que nous ayons assez de temps pour étudier les détails de ce projet de loi et ses répercussions sur les affaires en général. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que la nature même de cette motion, grâce au sous-amendement, rend pertinente la discussion de tout aspect du problème dont parle le projet de loi.

M. l'Orateur: L'inconvénient, c'est que le débat dure depuis longtemps. Les députés ont parlé de la motion principale, de l'amendement et du sous-amendement. Il est extrêmement difficile, à cette étape tardive, de déclarer qu'à l'avenir les députés ne jouiront pas de la latitude dont ont bénéficié ceux qui ont pris la parole avant eux. Je suis heureux que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'ait signalé ce point. Si la question se posait plus tard, j'étudierais probablement de nouveau son rappel au Règlement. Que les députés se reportent à l'alinéa 414 de la deuxième édition de l'ouvrage de Beauchesne. Mais étant donné que le débat dure depuis si longtemps de la façon dont il s'est déroulé, je doute qu'il soit juste de l'interrompre maintenant.

Je constate qu'il est maintenant dix heures.

(Sur la motion de M. Dinsdale, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Me permettra-t-on une remarque? S'il est vrai que nous avons parlé du principe à la base du projet de loi, de la proposition d'amendement et de la proposition de sous-amendement, ne serait-il pas logique que nous votions sur ces trois questions en même temps? Avant d'annoncer les travaux de la Chambre pour le 27 décembre, je tiens à souhaiter à tous les députés un joyeux Noël et un retour sans encombre au bill n° 36 tendant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions, qui figurera en tête de notre programme ce jour-là. Puis, si nous en disposons, nous passerons à l'avis de motion du Gouvernement inscrit au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et à tous les autres projets de loi qui restent au *Feuilleton*.

M. Drew: D'abord je tiens à mon tour à exprimer mes souhaits à l'occasion de Noël et à souhaiter aussi que tous aient un Nouvel An extrêmement heureux. Ce qui me donne l'idée de poser une question à laquelle le leader de la Chambre pourrait peut-être répondre. A-t-on l'intention de siéger le Jour de l'An?

L'hon. M. Fournier: Je suis persuadé que lorsque nous en serons là, nous trouverons bien une solution à la difficulté.

M. Drew: C'est seulement parce qu'il serait sans doute bon que certains d'entre nous sachent quelles dispositions il leur convient de prendre. J'espère seulement qu'après que les députés auront eu un joyeux Noël, on ne donnera pas suite à l'intention qu'on vient d'exprimer et que nous ne passerons pas au bill n° 36, mais aux autres questions inscrites au *Feuilleton*, auquel cas nous pourrions marcher vite.

L'hon. M. Fournier: Afin de dissiper tout doute à cet égard, le Gouvernement et la Chambre poursuivront l'examen de ce projet de loi-ci le 27.

M. l'Orateur: Au nom de chaque député en cette enceinte, je souhaite à tous les députés un très joyeux Noël.

(A 10 heures, la séance est levée d'office, et la Chambre s'ajourne jusqu'au jeudi 27 décembre, à 11 heures du matin, en conformité de l'ordonnance adoptée par la Chambre le 21 décembre 1951.)